|  |  |
| --- | --- |
| Logo_noir.png | **JUSTIFICATIF DE MISE À DISPOSITION SUR LE TEMPS DE****TRAVAIL D'UN SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE****recruté entre le 1er janvier 2024 au 31 décembre 2026** |

Document à transmettre à : caroline.gireme@sdis86.net

[ ]  Je demande à bénéficier des dispositions de l'article 52 de la loi n° 2023-580 du 10 juillet 2023 visant à renforcer la prévention et la lutte contre l'intensification et l'extension du risque incendie, qui instaure une réduction de cotisations patronales, sous conditions, pour les employeurs privés qui facilitent la disponibilité pour des missions opérationnelles, de leurs salariés sapeurs-pompiers volontaires au profit du SDIS.

**Bénéficiaire (partie à compléter par l'employeur privé) :**

Je soussigné :

Agissant en qualité de :

Pour le compte de (*Nom ou dénomination de l'entreprise du sapeur-pompier volontaire*) :

Adresse :

Coordonnées (téléphonique et courriel) :

Dates de l'exercice comptable de la société : du au

Au titre de l'exercice comptable, pour Ie(s) salarié(s) suivants, l'entreprise a facilité l'exercice du volontariat, tout en maintenant les rémunérations et avantages de :

Nom et prénom de l'employé par ailleurs sapeur-pompier volontaire :

Date d'embauche au sein de l'entreprise :

Nombre de salariés présents dans l'entreprise :

Je reconnais :

[ ]  Remplir les conditions fixées à l'article L. 5422-13 du code du travail.

Je suis informé que ces dispositions sont applicables aux salariés recrutés du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2026, lorsque ceux-ci sont déjà engagés comme sapeurs-pompiers volontaires au moment de leur recrutement ou faisant déjà partie des effectifs de l'employeur et devenant sapeurs-pompiers volontaires pour la première fois entre le 1er janvier 2024 et le 31 décembre 2026. La réduction est applicable jusqu’au 31 décembre 2026.

Signature et cachet de l'employeur

|  |  |
| --- | --- |
| Logo_noir.png | **ATTESTATION DE MISE À DISPOSITION****DU SDIS DE LA VIENNE** |

Le Service départemental d'incendie et de secours de la Vienne atteste et reconnait avoir bénéficié de la mise à disposition pendant les heures et travail effectif, de l'agent ci-dessous désigné, pour des missions opérationnelles de sapeur-pompier volontaire.

Nom et prénom du salarié par ailleurs sapeur-pompier volontaire :

Centre d'incendie et de secours d'affectation :

Date d'engagement en qualité de sapeur-pompier volontaire :

Pour la période du au

Nombre d’heures opérationnelles de mise à disposition :

Justificatif établi à la demande de l'entreprise, pour valoir ce que de droit.

À Chasseneuil du Poitou, le

|  |  |
| --- | --- |
|  | Le Directeur du service départemental d’incendie et de secours de la Vienne |